

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN PLAN DE LOTISSEMENT**

**(REDÉFINITION DES LIMITES D'UNE PARCELLE)**

(article 76)

AU REGISTRATEUR :

Demandeur(s) : \_\_\_\_\_

Adresse postale devant figurer sur le titre : \_\_\_\_\_

Nous sommes les propriétaires inscrits dont les noms figurent sur le certificat de titre \_\_\_\_\_ pour les biens-fonds décrits ci-dessous et présentons une demande d'enregistrement du plan de lotissement ci-joint pour ces biens-fonds :

Description(s) officielle(s) actuelles(s) : \_\_\_\_\_  
Parcelle \_\_\_\_\_

Nouvelle(s) description(s) officielle(s) : \_\_\_\_\_  
Parcelle \_\_\_\_\_

Nous vous demandons :

- a) d'annuler le certificat de titre portant le numéro \_\_\_\_\_ ;
- b) de délivrer un nouveau certificat de titre à l'égard de \_\_\_\_\_  
(parcelle \_\_\_\_\_) indiqué sur le plan de lotissement, à nos noms.

L'approbation écrite de \_\_\_\_\_ est jointe conformément au sous-alinéa 77(1)b)(iii) de la Loi à l'égard du numéro d'instrument \_\_\_\_\_.

Nous reconnaissons que la convention de servitude en faveur de \_\_\_\_\_ qui a été enregistrée auprès du Bureau des titres de biens-fonds sous le numéro d'instrument \_\_\_\_\_ sera notée sur le plan et sur le nouveau certificat de titre.

\_\_\_\_\_

*(Écrire le nom en lettres détachées sous la ligne de signature)*

\_\_\_\_\_

*(Écrire le nom en lettres détachées sous la ligne de signature)*

**CONSENTEMENT**

Je, \_\_\_\_\_, suis le propriétaire inscrit de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, parcelle \_\_\_\_\_,  
et je consens par la présente à l'enregistrement du plan de lotissement \_\_\_\_\_  
et à la délivrance d'un nouveau certificat de titre à l'égard de \_\_\_\_\_,  
parcelle \_\_\_\_\_, à l'intention des demandeurs.

\_\_\_\_\_

*(ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES DÉTACHÉES SOUS LA LIGNE  
DE SIGNATURE)*

*Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) : Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'article 165 de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds aux fins de l'enregistrement d'un instrument ou d'une opposition contre le certificat d'un titre. En vertu de l'article 210 de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds, la LAIPVP ne s'applique pas aux documents tenus par le registrateur des titres de biens-fonds. Le présent document peut être transmis à d'autres bureaux gouvernementaux et être rendu public. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le registrateur des titres de biens-fonds au 867-667-5612.*